

Vendredi 27 mars 2020

**Communiqué de presse de François Sauvadet, ancien ministre, Président du
Conseil départemental de la Côte-d'Or**

**Covid-19 : malgré le confinement, le Département de la Côte-d'Or répond
présent pour tous les Côte-d'Oriens**

Après presque 15 jours de confinement, le Département de la Côte-d'Or assume ses missions de solidarité humaine et territoriale, au service de tous les Côte-d'Oriens, des communes, des territoires et des associations.

La tâche est difficile. Il s'agit tout à la fois de permettre la continuité du service public départemental tout en assurant la sécurité de nos agents et de nos usagers. 800 agents du Département sont désormais en télétravail. Une centaine de collaborateurs continuent d'être présents, sur le terrain, pour répondre aux urgences.

En ce qui concerne les **solidarités humaines**, toutes les prestations sociales, le RSA, la PCH ou l'APA, mais également les secours d'urgence, continuent d'être mandatés et versés dans les délais habituels.

Nos missions de protection de l'enfance sont également toujours assurées même si les visites à domicile sont suspendues. Seules les interventions d'urgence sont assurées. Nos établissements sont par ailleurs opérationnels, les éducateurs, animateurs et encadrants étant toujours à leur poste. Pour permettre à ces agents d'assumer leurs missions de protection de l'enfance, leurs enfants sont désormais accueillis dans les crèches et les établissements scolaires, à l'instar de ce qui est fait pour les enfants des soignants.

Les assistants familiaux peuvent contacter leurs travailleurs sociaux habituels via une permanence téléphonique.

Si la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est fermée au public, l'accueil téléphonique est encore opérationnel.

Pour les **solidarités territoriales**, l'activité des collègues est désormais limitée à l'accueil des enfants des personnels qui travaillent au quotidien à la gestion de la

crise sanitaire. La logistique et l'accueil sont également sur le pont pour permettre l'enseignement à distance.

En ce qui concerne l'entretien des routes départementales, une astreinte a été mise en place. Les agents sont mobilisables pour intervenir rapidement en cas d'accident ou d'intempérie.

Le laboratoire d'analyses départemental continue lui-aussi d'être opérationnel et de remplir au quotidien ses missions liées à l'eau, l'alimentation ou la prophylaxie animale.

Le Département reste également très présent aux côtés des communes, communautés de communes et associations. L'instruction des aides aux collectivités (Villages Côte-d'Or, Cap 100% Côte-d'Or, voirie, appels à projets) et aux associations (FAVA) se poursuit.

J'ai bien conscience de la gravité de la situation. J'ai demandé à mes services de faire le maximum pour que nos usagers et nos partenaires soient le moins impactés possible pour éviter d'ajouter des contrariétés administratives à la détresse.

Je sais pouvoir compter sur eux, sur leur implication, pour atténuer autant que possible l'impact et les conséquences de cette crise sanitaire sans précédent.